

ANNEXE 1

REFORME RETRAITE 2010  
RETRAITE ANTICIPEE CARRIERE LONGUE

TABLEAU DE SYNTHESE  
DES CONDITIONS D'OUVERTURE DU DROIT

Date de naissance	Age de départ possible et durées d'assurance (validées et cotisée) nécessaires														
	56 ans	56 ans 4 mois	56 ans 8 mois	57 ans	57 ans 4 mois	57 ans 8 mois	58 ans	58 ans et 4 mois	58 ans et 8 mois	59 ans	59 ans et 4 mois	59 ans et 8 mois	60 ans		
Avant le 01/07/1951													171 Trimestres d'Assurance dont 163 Trimestres cotisés  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 17 ans (1) (1) voir remarque en fin du dernier tableau		
01/07/1951 au 31/12/1951															
1952															
1953															
<p>(2) ATTENTION : comme précisé lors de la journée retraite du 13/01/2011, les durées retenues pour les générations 1953 et 1954 sont basées sur un taux plein à 164 trimestres si la demande d'attestation a été faite jusqu'au 13/01/2011 et à condition que la date de prise d'effet de la pension soit antérieure au 01/07/2011.</p>															

Date de naissance	Age de départ possible												
	56 ans	56 ans 4 mois	56 ans 8 mois	57 ans	57 ans 4 mois	57 ans 8 mois	58 ans	58 ans 4 mois	58 ans 8 mois	59 ans	59 ans 4 mois	59 ans 8 mois	60 ans
1954	172 ou 173 Trimestres d'Assurance dont 172 ou 173 Trimestres cotisés + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans							172 ou 173 Trimestres d'Assurance dont 168 ou 169 Trimestres cotisés + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans					172 ou 173 Trimestres d'Assurance  Dont 164 ou 165 trimestres cotisés  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans
1955	Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres dont Trimestres cotisés = taux plein + 8 trimestres + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans							Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres  dont Trimestres cotisés = taux plein + 4 trimestres  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans					Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres  dont Trimestres cotisés = taux plein  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans
1956	Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres dont Trimestres cotisés = taux plein + 8 trimestres + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans							Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres  dont Trimestres cotisés = taux plein + 4 trimestres  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans					Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres  dont trimestres cotisés = taux plein  + 5 trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans
1957	Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres dont Trimestres cotisés = taux plein + 8 trimestres + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans							Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trim  dont Trimestres cotisés = taux plein + 4 trim  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans					Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres  dont Trimestres cotisés = taux plein  + 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans

Date de naissance	Age de départ possible														
	56 ans	56 ans 4 mois	56 ans 8 mois	57 ans	57 ans 4 mois	57 ans 8 mois	58 ans	58 ans 4 mois	58 ans 8 mois	59 ans	59 ans 4 mois	59 ans 8 mois	60 ans		
1958														<p>Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres</p> <p>dont Trimestres cotisés = taux plein + 8 trimestres</p> <p>+ 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans</p>	<p>Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres</p> <p>dont Trimestres cotisés = taux plein</p> <p>+ 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans</p>
1959														<p>Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres</p> <p>dont Trimestres cotisés = taux plein + 8 trimestres</p> <p>+ 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans</p>	<p>Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres</p> <p>dont Trimestres cotisés = taux plein</p> <p>+ 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans</p>
A compter du 01/01/1960														<p>Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres</p> <p>dont Trimestres cotisés = taux plein + 8 trimestres</p> <p>+ 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 16 ans</p>	<p>Trimestres d'Assurance = taux plein + 8 trimestres</p> <p>dont Trimestres cotisés = taux plein</p> <p>+ 5 Trimestres avant le 31/12 de l'année des 18 ans</p>

(1) Remarque : la condition des 5 trimestres avant le 31/12 de l'année des 16, 17 ans, ou désormais 18 ans, selon le cas, est toujours combinée, s'agissant des assurés nés le 4<sup>ème</sup> trimestre civil d'une année avec la condition des 4 trimestres acquis au cours de l'année des 16,17 ou 18 ans (cf. art D.351-1-3).

*Exemple :*

*La condition de début d'activité est, pour un assuré ayant atteint 59 ans, de justifier de 5 trimestres d'assurances avant la fin de l'année civile des 17 ans (art D.351-1-1 et D.351-1-2.1° du CSS). Cela implique que l'on doit prendre en compte tous les trimestres antérieurs au 17ème anniversaire.*

*Ce n'est que si cette condition n'est pas remplie et si l'assuré est né au cours du quatrième trimestre qu'il doit justifier de 4 trimestres d'assurance au titre de l'année au cours de laquelle il a atteint ses 17 ans. Et dans ce cas ne sont pris en considération que les trimestres validés l'année des 17 ans (D.351-1-2.2° du CSS).*